



A retenir

Abricotier, Pêcher, Prunier

Pucerons verts : persistance des foyers

Abricotier, Pêcher

Tordeuse orientale : présence de larve sur jeunes pousses ; aucun dégât sur fruits constaté

Oïdium : nouvelle contamination

Maladie de conservation : risque important

Pêcher

Thrips : aucun dégât constaté

SOMMAIRE

Abricotier - Pêcher-

Prunier

Abricotier – Pêcher

Pêcher

Prunier

Prévision météo

Liens utiles

ANIMATEUR FILIERE : CA 2B

Rédacteur : Isabelle
MILLELIRI



Structures partenaires : CA
2B, CANICO, FREDON, Sud
Amandes, exploitants
observateurs

Directeur de publication :

Joseph COLOMBANI
Président de la Chambre
d'Agriculture de Corse
15 Avenue Jean Zuccarelli
20200 BASTIA

Tel : 04 95 32 84 40

Fax : 04 95 32 84 43

<http://www.cra-corse.fr/>

Crédit photo : CA2B,



Action pilotée par le
Ministère chargé de
l'agriculture, avec l'appui
financier de l'Agence
Française pour la
Biodiversité, par les crédits
issus de la redevance pour
pollutions diffuses attribués
au financement du plan
ÉCOPHYTO.

ABRICOTIER – PÊCHER - PRUNIER

• Puceron

Observation : les foyers observés les semaines passées persistent et colonisent à nouveau les jeunes pousses sur jeunes plantation et vergers en production

Evaluation du risque : le risque est élevé ; il l'est d'autant plus que les vergers sont très végétatifs (jeunes parcelles).

Gestion du risque : la présence d'auxiliaires (syrphes, chrysopes et coccinelles) est notée sur la majorité des parcelles. Il est nécessaire de prendre en compte le niveau de populations de ces auxiliaires dans la définition des stratégies à mettre en œuvre.

Sur les foyers persistants, la gestion de la fertilisation est nécessaire afin de limiter la vigueur des arbres et donc l'appétence des jeunes pousses.

• Cératite ou mouche méditerranéenne

Observation : aucune capture n'a été constatée dans le réseau de piégeage mis en place sur les variétés précoces sur les différents bassins de production.

Evaluation du risque : le risque est pour le moment faible. Les parcelles à forte pression la saison passée sont à surveiller.

Gestion du risque : des produits de biocontrôle – Decis Trap et Vio Trap -peuvent être installés sur les parcelles dès à présent afin de contenir les populations tout au long de la saison. ces produits sont indiqués dans la liste en lien : <https://corse.chambres-agriculture.fr/agro-ecologie/ecophyto/bulletins-de-sante-du-vegetal-corses/>

• Cochenille lécanine

Observation : l'essaimage se termine. Les premières formes mobiles sont fixées sur les faces inférieures des feuilles.

Evaluation du risque : il est nécessaire de surveiller les parcelles à foyers historiques ou détectés en fin de saison, voir pendant la période hivernale. Le risque débute et est élevé pour les parcelles avec présence de foyers.

- **Acarien**

Observation : les foyers existants sont contenus et aucun nouveau foyer n'a été détecté.

Seuil indicateur de risque : 50% des feuilles occupées par au moins une forme mobile ; 80% si présence de parasitoïdes.

Évaluation du risque : le risque est toujours présent mais reste faible à moyen selon l'historique de la parcelle et les stratégies menées.

- **Coryneum**

Observation : des foyers sont régulièrement observés sur ces cultures avec présence de nouvelles contaminations sur jeunes pousses.

Évaluation du risque : le risque de contamination se poursuit avec les résidus de pluies, l'humidité et les températures douces prévus pour les jours à venir. Le risque est donc élevé.

- **Rouille**

Observation : aucun symptôme n'a été observé sur le réseau de parcelles

Évaluation du risque : le risque est élevé : les conditions climatiques à venir – pluies et températures douces – sont favorables aux contaminations.

- **Plomb parasitaire**

Observation : des arbres contaminés sont régulièrement observés dans les vergers de pêchers, abricotiers et pruniers. Selon les parcelles, les dégâts peuvent être assez importants.

Évaluation du risque : le risque est faible à moyen selon le taux de présence d'arbres contaminés à proximité de la parcelle

Gestion du risque : les mesures de prophylaxie sont indispensables pour contenir la propagation du champignon : éliminer les rameaux et/ou charpentières contaminés et brûler les arbres.



- **Cicadelle verte**

Observation : leur présence a été signalée sur jeunes vergers

Évaluation du risque : Le risque est élevé et les dégâts sont préjudiciables essentiellement sur jeunes vergers.

ABRICOTIER – PÊCHER

- **Stade phénologique**

Début de coloration pour les variétés précoces d'abricotiers ; grossissement du fruit pour les pêchers.

- **Oïdium**

Observation : la période de sensibilité se poursuit jusqu'au durcissement du noyau ; des symptômes sur fruits sont observés essentiellement sur pêches et nectarines sur les différents bassins de production. Les contaminations se poursuivent, les conditions climatiques y étant favorables (humidité et températures douces).

Évaluation du risque : le stade sensibilité est en cours. Les conditions pluvieuses prévues pour cette semaine sont favorables aux contaminations. Le risque est moyen à élevé selon les variétés.

Gestion du risque : des produits de biocontrôle peuvent être employés dans la gestion de la protection du verger ; ces produits sont indiqués dans la liste en lien : <https://corse.chambres-agriculture.fr/agro-ecologie/ecophyto/bulletins-de-sante-du-vegetal-corses/>



- **Maladie de conservation**

Observation : quelques foyers observés sur les parcelles d'abricotiers.

Evaluation du risque : Les conditions climatiques à venir sont très favorables aux contaminations. La période à risque débute pour les variétés arrivant à maturité en particulier

Gestion du risque : Favoriser la circulation de l'air pour éviter de longues périodes humides en effectuant une taille en vert, de la retaille après récolte, en maintenant un couvert herbacé court autour de l'arbre ;

Réduire l'inoculum en éliminant les momies et les rameaux noircis lors de la taille d'hiver et à la récolte, récolter les fruits pourris ; gérer les apports d'irrigation à l'approche de la récolte, ne pas sur-irriguer. Eviter les excès azotés.



- **Tordeuse orientale**

Observation : les captures sont faibles sur vergers non confusés. Des dégâts sur jeunes pousses sont toujours observés sur verger confusé.

Evaluation du risque : le risque augmente et est élevé sur les parcelles non confusées. Il est faible à moyen sur les parcelles confusées selon l'historique des vergers.

PÊCHER

- **Cloque**

Observation : des repiquages sur jeunes pousses sont observés sur les différents secteurs ; sur verger fortement contaminés, présence de dégâts sur fruits.

Evaluation du risque : le risque est moyen sur les parcelles contaminées en début de saison végétative. Pour les autres parcelles, le risque est faible.

Gestion du risque : enlever les feuilles contaminées.

- **Thrips**

Situation : pas de dégâts observés à ce jour ; présence non constatée sur les parcelles de référence.

Evaluation du risque : le risque est faible. Les conditions climatiques actuelles limitent la prolifération des populations de thrips. Il est nécessaire d'être vigilant plus particulièrement sur les variétés sensibles.

PRUNIER

- **Stade phénologique**

Stade grossissement du fruit

- **Carpocapse**

Observation : reprise des captures ; d'après la modélisation, le second vol devrait démarrer en début de semaine prochaine.

Evaluation du risque : le risque est moyen.

	Jeudi 30 mai	Vendredi 1 ^{er} juin	Samedi 2 juin	Dimanche 3 juin	Lundi 4 juin	Mardi 5 juin	Mercredi 6 juin
Haute Corse/ Corse du Sud							
	Beau temps avec quelques risques d'averses sur le relief	Journée ensoleillée avec quelques passages nuageux pouvant donner des averses dimanche soir ; vent d'Est à Sud-Est modéré à assez fort	Temps nuageux ; températures en baisse	Temps ensoleillé avec passages nuageux sur le relief			

Pour la période du samedi au mardi, l'indice de confiance de la prévision est de 3 sur 5.

LIENS UTILES

- **PROTECTION DES INSECTES POLLINISATEURS : Les abeilles butinent, protégeons les !** La note nationale Abeilles et Pollinisateurs reprend les précautions à adopter pour protéger ces insectes indispensables à la pollinisation : Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.
- **EVOLUTION DE LA REGLEMENTATION** : liste des équipements de limitation de la dérive de pulvérisation de produits phytopharmaceutiques parue au Bulletin officiel du 25 mai 2017. Ces équipements permettent de réduire la largeur des zones non traitées en bordures des points d'eau (de 20 ou 50 m à 5 m), conformément à l'arrêté du 4 mai 2017. De nouveaux équipements viennent s'ajouter pour la viticulture, l'arboriculture et les cultures basses (pulvérisateurs, buses).

<https://www.corse.chambres-agriculture.fr/agro-ecologie/bulletins-de-sante-du-vegetal/>

Xylella fastidiosa

Xylella fastidiosa peut affecter de nombreux végétaux, oliviers, Prunus (pêchers, amandiers), laurier rose, vigne, agrumes, caféiers, chênes,... Les dépérissements provoqués par la maladie peuvent avoir des répercussions économiques de grande ampleur.

La bactérie est transmise et dispersée par des insectes vecteurs, en particulier les cercopes et les cicadelles, qui se nourrissent de la sève des plantes. La circulation et la plantation de plants contaminés, y compris de végétaux d'ornement, représentent un risque important de dissémination.

En Espagne, un plant de vigne contaminé par *Xylella fastidiosa* a été découvert sur l'île de Majorque. La sous-espèce identifiée est ***fastidiosa***, connue comme l'agent responsable de la **maladie de Pierce** aux États-Unis. À ce jour, cette sous-espèce a été identifiée uniquement à Majorque sur ***Polygala myrtifolia*, *Cistus monspeliensis*, *Prunus avium*, *Prunus dulcis* et *Vitis vinifera***. La plante contaminée présentait des symptômes et provenait d'une parcelle de raisins de table, âgée de 20 ans.

Suite à la décision communautaire du 14 décembre 2017, toute la Corse est passée en zone d'enrayement : ce texte valide la mise en place d'une stratégie d'enrayement de la maladie en Corse et introduit des mesures supplémentaires pour permettre la circulation dans l'Union Européenne de certaines espèces végétales sensibles à plusieurs sous espèces de la bactérie, ceci afin de renforcer les garanties sanitaires sur le risque lié aux mouvements des végétaux.

[Publication le 16 décembre 2017 de la décision 2017/2352 révisant la décision 2015/789 modifiée du 18 mai 2015 relative à la gestion de *Xylella fastidiosa*](#)


La liste des espèces hôtes sensibles à la subsp *multiplex* sont disponibles sur le site :

[http://draaf.corse.agriculture.gouv.fr/Xylella-fastidiosa"](http://draaf.corse.agriculture.gouv.fr/Xylella-fastidiosa)

Pour plus d'informations pour la reconnaissance des symptômes, les vecteurs potentiels, cliquez sur les liens suivants :

<https://www.anses.fr/fr/system/files/VEG-Fi-XylellaFastidiosa.pdf>

<http://agriculture.gouv.fr/xylella-fastidiosa-une-bacterie-nuisible-pour-les-vegetaux>

Pour tout signalement de suspicion de symptômes contacter le  : **0800 873 699**, joignable du lundi au jeudi de 8h30 à 17h30, et le vendredi de 8h30 à 16h30.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La chambre d'Agriculture de Corse dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par l'exploitant et les invite à prendre toutes les décisions pour la protection de leurs cultures sur la base d'observations qu'ils auront réalisés sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques ou de conseils obtenus auprès des techniciens.